

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 octobre 2013 – compte rendu sommaire

Le quinze octobre 2013, à 19 heures 00, le conseil municipal de la commune de PANOSSAS, légalement convoqué le 07 octobre 2013, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Pierre PERROT, Maire.

PRESENTS : PERROT Pierre – LIATARD Pierre - MICHUT Louis - CANDY Christophe - CHIPON Monique - LINO Véronique - MONICHON Marcel - DURAND Annie -

ARRIVES APRES L'OUVERTURE DE LA SEANCE : BORDEL Yves - MOUNIER-POULAT Jérôme

19 h 00 : Ouverture de la séance : Après lecture du compte-rendu des délibérations de la réunion précédente, Monsieur Pierre PERROT, Maire, déclare la séance ouverte.

D.2013.054 Report des décisions du Maire 2013.003 et 2013.004

Monsieur le Maire rappelle qu'il a dû prendre des décisions dans le cadre des délégations que lui a confiées le conseil municipal, après l'avis des réunions de commissions de travail des élus, au vu du degré d'urgence ou de respect des délais pour que les travaux puissent être réalisés sur les périodes propices pour l'Espace Naturel Sensible (fin octobre) et pour éviter la gêne au niveau des écoles (intervention à prévoir sur les vacances de la Toussaint).

N° DEC.2013.003 – 07 octobre 2013

MAPA - Marché aménagement ENS étang de marsa OP Plan de gestion 2013 commune de PANOSSAS

Vu le Marché Appel d'Offres en procédure adaptée publié le 09 septembre 2013

Vu les candidatures présentées dans le cadre du marché des travaux d'aménagement sur l'étang de Marsa, conformément au plan de gestion opérations 2013,

Vu le rapport d'analyses et l'avis de la commission d'appel d'offres et de travaux en date du 03 octobre 2013

DECIDE :

Article 1^{er} : L'offre de l'entreprise BORDEL TP, économiquement la plus avantageuse au regard des critères annoncés dans le règlement de consultation est retenue pour un montant de 6 606 € 58 HT soit 7 901 € 47 TTC.

Article 2 : L'entreprise sera informée que son offre globale a été retenue.

Article 3 : Monsieur le Trésorier et Madame la Secrétaire de Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de passer les écritures comptables nécessaires.

N° DEC.2013.004

MAPA – Sécurisation liaison Mairie-Ecoles Voirie Fuziers

Vu le Marché Appel d'Offres en procédure adaptée publié le 06 août 2013

Vu les candidatures présentées dans le cadre du marché d'aménagement de sécurité sur la VC 3 vers la Mairie et les Ecoles (Fuziers)

Vu le rapport d'analyses du 24 septembre 2013 et l'avis de la commission d'appel d'offres et de travaux en date du 03 octobre 2013

DECIDE :

Article 1^{er} : L'offre de l'entreprise CTPG, économiquement la plus avantageuse au regard des critères annoncés dans le règlement de consultation est retenue pour un montant de 54 786 € 50 HT .

Article 2 : L'entreprise sera informée que son offre globale a été retenue.

Article 3 : Monsieur le Trésorier et Madame la Secrétaire de Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de passer les écritures comptables nécessaires.

D.2013.053 DEMANDE DE SUBVENTION GARDERIE DES 2 VILLAGES

Monsieur PERROT rappelle que la subvention demandée par l'association Garderie des 2 Villages est nécessaire pour conclure l'année comptable de l'association, dont l'activité Garderie a été reprise par la commune.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de l'association Garderie des 2 Villages qui sollicite une subvention de 1 100 euros, au titre de l'année scolaire 2012-2013.

Le conseil municipal, considérant l'activité de l'association, et après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention équivalente à 960 euros au titre de l'année scolaire 2012-2013.

Arrivée de Yves BORDEL

D.2013.055 INSTALLATION DES RADARS PEDAGOGIQUES

Monsieur PERROT rappelle aux élus que les radars pédagogiques ont été achetés, et propose au conseil

municipal de retenir le devis d'installation de 1 3900 € 32 TTC. Le conseil municipal de PANOSSAS retient le devis de l'entreprise SPIE, sous réserve de vérifier si les emplacements sont réglementaires).

D.2013.056 VALORISATION PETIT PATRIMOINE

Pierre PERROT informe le conseil municipal que les travaux relatifs à la rénovation des lavoirs s'élèvent à 17 000 euros. L'association « Restauration les Remparts de Crémieu » réalisera une partie des travaux pour un montant de 14 000 euros et l'entreprise SIBUT réalisera la partie « décaissement-terrassement » pour un montant maximal de 3000 euros TTC.

D.2013.057 NUMERISATION RESEAU D'EAU ET PLU DANS LE CADASTRE

La société SIRAP a fait parvenir en Mairie un devis d'un montant de 1 172 € 08 TTC permettant d'intégrer le PLU et le réseau d'eau dans le logiciel du cadastre. Le conseil municipal donne un avis favorable.

SUIVI DES AUTRES TRAVAUX

Renforcement du réseau d'eau potable : Pierre LIATARD informe les élus que des travaux de renforcement du réseau d'eau vont démarrer sur le secteur de Corriau (Chozeau) et de Serre.

Travaux de rénovation église : Le dossier de demande de subvention avait été déposé. Il ne peut pas être inscrit dans la tranche indicative de 2014, il ne le sera que pour 2015. La commune maintient le dossier.

Sanitaires école primaire : Yves BORDEL informe le conseil municipal qu'une nouvelle réunion aura lieu avec l'architecte et la commission afin de pouvoir établir un devis en fonction du cahier des charges qui sera validé, de façon à pouvoir déposer un dossier de demande de subvention avant la fin de l'année.

A.M.O. (cabinet chargé de l'étude pour aider au choix de la construction du local technique – réaménagement Mairie) : Pierre LIATARD informe que le cabinet a été relancé, et que des contacts sont établis avec des nouveaux responsables, faute de réactivité de la personne qui était en charge du dossier. Un rendez-vous sera pris.

Arrivée de Jérôme MOUNIER-POULAT

D.2013.058 DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS

Le conseil municipal a été destinataire du projet du transfert de crédits afin de réajuster le budget en fonction des nouvelles données : affinage des opérations d'investissement, insertion du coût de la reprise de la garderie, ajustement des dépenses et recettes de fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions de transfert de crédits.

POINT SUR LES ECOLES

Rentrée scolaire

Véronique LINO et Annie DURAND signalent que la rentrée s'est passée dans de bonnes conditions, que les maîtresses sont satisfaites de la nouvelle organisation au niveau du personnel affecté aux classes.

D.2013.059 GARDERIE DE PANOSSAS Modification du règlement

Les parents de Veyssilieu ont contacté la Mairie de Panossas à plusieurs reprises afin d'évoquer le problème de transport scolaire, notamment pour les enfants de maternelle qui sont obligés de prendre le car.

Annie DURAND rappelle le contexte dans lequel VEYSSILIEU a rejeté la proposition de participation à la garderie de Panossas sans autre discussion.

Afin de ne pas pénaliser les parents qui souhaiteraient que leur enfant fréquente la garderie de Panossas, le conseil municipal, considérant la demande pressante des parents, décide d'ouvrir le service de la garderie aux enfants domiciliés à Veyssilieu. Le droit d'accès au service sera demandé aux parents de Veyssilieu qui manifesteraient le souhait que leur enfant fréquente la garderie de Panossas pour leur éviter d'avoir à prendre le car. Après débat, le conseil municipal fixe à 38 € le droit d'entrée pour les enfants domiciliés à Veyssilieu.

D.2013.059 CONTRAT MAINTENANCE SITE INTERNET

Une proposition de la société SS2i est parvenue en Mairie pour reconduire le contrat de maintenance et d'hébergement du site Internet.

La proposition semblant élevée, Monsieur MOUNIER-POULAT se chargera de reprendre contact avec cette société dès la semaine prochaine pour négocier le tarif, et conclure un contrat jusqu'en juin 2014 seulement.

D.2013.060 DEMANDE DE SUBVENTION SOU DES ECOLES

Le conseil municipal rappelle qu'il finance désormais le car en sus de l'accès piscine. Le conseil municipal émet un avis favorable de principe pour financer les projets qui seront arrêtés avec les institutrices. Le montant de la subvention sera alors défini en fonction du coût des sorties projetées et des participations extérieures demandées (dont les familles). Pierre PERROT se charge de prendre contact avec la nouvelle présidente du Sou des Ecoles.

D.2013.061 DEMANDE DE SUBVENTION MFR St ANDRE LE GAZ et SSAID de Crémieu

Ces organismes ont sollicité des subventions. Le conseil municipal émet un avis défavorable.

REUNION PRESENTATION FOUILLES ARCHEOLOGIQUES

Pierre PERROT informe le conseil municipal qu'une rencontre sera organisée le vendredi 24 janvier dans la salle d'animation rurale par la société d'archéologie de Lyon, afin de présenter le chantier des fouilles auprès des habitants notamment.

D.2013.062 DEMANDE DE SUBVENTION CHANTIER ARCHEOLOGIQUE

L'association « les amis du musée Gallo-Romain » a fait parvenir en Mairie une demande de subvention afin de prendre en charge l'intervention permettant de déplacer des tas de terre, et de reboucher les tranchées. Le coût financier est estimé à 1 315 € 60.

Pierre PERROT signale qu'il est en contact avec la société VICAT et qu'il leur demandera s'il est possible de prendre cette dépense en charge, sachant que la société apporte déjà son aide dans le cadre de l'étude des mortiers. D'autre part, des précisions complémentaires seront demandées par rapport au devis fourni.

D.2013.063 SITUATION COMITE DES FETES

Pierre PERROT présente la situation du Comité des Fêtes qui se retrouve en infraction puisqu'aucune assemblée générale n'a eu lieu depuis plusieurs années. En outre, la Mairie a été informée de nombreux impayés.

Des courriers ont été envoyés à la Présidente, un contact a été pris, mais cela n'a pas permis de faire avancer le dossier. Enfin, les membres du bureau ont démissionné, il ne reste donc que la Présidente.

Renseignements juridiques pris, Pierre PERROT propose de saisir le Tribunal afin de demander une dissolution amiable ce qui permettra de nommer un administrateur qui procèdera à la liquidation. Cette solution lui semble la moins problématique et onéreuse.

Le conseil municipal, considérant la situation actuelle du Comité des Fêtes qui n'est plus en position de gérer les activités qui lui étaient dévolues, et devant la nécessité de relancer les activités dévolues généralement à un Comité des Fêtes, charge Monsieur le Maire de lancer toute procédure qui lui paraîtra nécessaire afin de régulariser la situation.

D.2013.064 DEMANDE UTILISATION SALLE D'ANIMATION RURALE

Pierre PERROT présente au conseil municipal la demande d'une habitante de Veyssilieu pour ouvrir l'activité judo sur la commune de PANOSSAS et sollicite l'accès gratuit à une salle de la commune le samedi matin.

Le conseil municipal est très favorable à ce que des activités se déroulent sur la commune. Cependant, l'accès de la salle le samedi matin pose de nombreux problèmes et condamnerait l'accès aux habitants qui auraient besoin de louer une salle pour des événements familiaux.

Pierre PERROT est chargé de recontacter Mme BAUDRY afin de lui proposer d'autres créneaux horaires. Il sera également étudié la possibilité d'accueillir d'autres activités.

D.2013.065 MENAGE POUR LES ASSOCIATIONS

Dans le cadre de l'utilisation de la salle d'animation rurale par les associations de la commune, le coût du ménage est répercuté sur les associations. Il s'agit d'une somme de 100 ou 180 euros en fonction du ménage réalisé. Pierre PERROT propose au conseil municipal de laisser aux associations la possibilité de faire elles-mêmes le ménage, afin d'alléger les charges financières lorsqu'elles organisent une activité sur la commune.

Le conseil municipal émet un avis favorable et décide que désormais, les associations pourront organiser leur ménage. Cependant, en cas de ménage incorrectement réalisé, le coût d'intervention leur sera alors répercuté.

D.2013.066 FIXATION LOYER LOGEMENT DE FONCTION

Pierre PERROT signale que la directrice a été nommée professeur des écoles, en contrepartie, elle ne bénéficie plus du logement de fonction qui était mis à disposition par les communes, en échange d'une indemnité de 2808

euros versée par les services de l'Etat. Elle sollicite en conséquence une proposition de loyer. Après débat, le conseil municipal, considérant la superficie du logement et de ses contraintes liées à l'école, tenant compte des loyers actuels des autres appartements, décide de fixer un loyer équivalent à 450 euros.

D.2013.067 CONVENTION SEPA

Pierre PERROT présente la convention tripartite de prélèvement (mise aux normes de prélèvement) entre la commune, la trésorerie et la société SOFCAP-DEXIA, assureur de la commune pour les risques liés aux absences du personnel. Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.

D.2013.068 DEMANDE EMPLACEMENT CAMION PIZZAS

Pierre PERROT présente la demande de Monsieur ACHARD Laurent concernant un emplacement pour un camion pizzas.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable. L'emplacement sera facturé soit 23 euros mensuel sans électricité, soit 46 euros mensuel avec accès électricité.

D.2013.069 EMPLACEMENT VENTE DE PAINS

Pierre PERROT demande au conseil municipal de se positionner sur la prolongation d'autorisation gratuite d'emplacement pour l'installation d'un stand de vente de pains sur la commune, qui arrivera à son terme le 31 décembre. Le conseil municipal considère que la vente de pain est très appréciée sur la commune, et qu'il convient d'aider tout particulièrement ce type de commerce. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire la gratuité de l'emplacement pour un an, jusqu'au 31 décembre 2014.

SIGNALEMENT DISFONCTIONNEMENT DESSERTE ELECTRIQUE

Pierre PERROT informe le conseil municipal que des habitants ont signalé un dysfonctionnement lié à la desserte électrique de leur secteur. Pierre LIATARD signale que le poste n'est cependant chargé qu'à 72 %.

Il se pourrait donc que la répartition de la puissance des phases soit incorrecte. Les services d'ERDF seront saisis au plus vite afin d'étudier ce problème.

INFOS DIVERSES

Téléthon : une marche est organisée sur la commune le samedi 19/10/2013

Rando dans l'Isle (organisée par CCIC) : 20 octobre 2013

Cérémonie du 11 / 11 à 11 heures

Elections municipales : 23 et 30 mars 2014

Elections européennes : 25 mai 2014

COURRIER M . CHANTEUR

Il est fait lecture du courrier de Monsieur CHANTEUR concernant un désaccord suite à des travaux qui avaient été réalisés sur un chemin rural en 2010, estimant qu'il subit un préjudice. Une réponse lui sera adressée.

TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Marcel MONICHON signale qu'il est relancé par le SMND pour le nettoyage de printemps et le compostage qui ne sont pas réalisés sur la commune. Marcel MONICHON signale qu'il existe d'autres (fournitures de poules). Il est proposé de réaliser un sondage pour voir si les gens seraient intéressés.

DESSERTE INTERNET

Jérôme MOUNIER-POULAT demande où en est le dossier concernant la desserte internet par fibre optique sur la commune, il signale qu'il y a de nombreux problèmes dans le haut du village.

Pierre PERROT explique que des négociations sont en cours entre les communes qui doivent être traversées par la fibre optique pour pouvoir alimenter Panossas, et le Conseil Général. Orange et Alstatis doivent également intervenir, mais pour l'instant, la commune n'a aucun retour officiel. La commune serait cependant notée en « priorité » sur la carte de déploiement.

Pour info, date prévisionnelle prochaine réunion de conseil :

Lundi 02 décembre 2013, à 19 h 00.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.